

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 Juin 2026

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	12	12
Date de convocation			
18 juin 2026			

Objet de la délibération
Plan Canicule

N° de délibération
015 - 2026

Présents : Delphine POIRIER, Catherine CLIMENT, Katarzyna BOUALAM, Isabelle CARITA-MARTINEZ, Véronique GALTIER, Blandine MAILLARD, Chloé ARCANGELI, Vincente OBIOL, Valérie ALLOUCHE, Chantal FLAMENT, Chantal MILESI, Claire DEFLAUX,

Absent(s) : Jean-Marie FOURNIER, Annie COGNON, André AGNIEL

* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Cette année encore, le plan canicule sera de nouveau opérationnel. Le plan départemental de gestion d'une canicule élaboré par Monsieur le Préfet du Gard implique la tenue d'un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant au domicile. Celui-ci a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le Maire de Jonquières Saint-Vincent a délégué le C.C.A.S. pour tenir ce registre.

Cette démarche d'inscription est basée sur le volontariat. Elle peut être effectuée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (dans ce cas, un accord écrit sera demandé).

Ce registre concerne :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,
- les personnes officiellement reconnues comme présentant un handicap.

Toute personne qui souhaiterait s'inscrire est invitée à prendre contact avec le C.C.A.S auprès de l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ou par téléphone au 04.66.74.50.12.

Toutes les personnes recensées seront contactées régulièrement durant toute la période d'alerte afin de prendre de leurs nouvelles.

En cas de forte chaleur, n'oubliez pas les conseils de prévention :

- 1 -veillez la journée à fermer les volets et les fenêtres durant la journée,
- 2 - hydratez-vous en buvant 1,5 à 2 litres d'eau par jour,
- 3 - mangez des fruits frais,
- 4 - rafraîchissez-vous régulièrement (douches, brumisateur)
- 5- demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez des médicaments et si vous ressentez des symptômes inhabituels.

Un système de télé alerte a également été mis en place par le CCAS.

Cet outil permet de contacter par téléphone portable l'ensemble des personnes enregistrées dans la base afin de leur transmettre des informations sur la situation en cours, mais surtout de diffuser des consignes permettant à chacun de mieux se protéger.

Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent remplir un document d'inscription à l'accueil de la Mairie ou s'inscrire gratuitement via le lien suivant :

<https://www.inscription-volontaire.com/jonquieres-saint-vincent>

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan national canicule en vigueur ;

Vu les dispositions du dispositif ORSEC relatives à la gestion sanitaire des vagues de chaleur ;

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'autoriser l'application de l'opération du plan canicule demandée par Monsieur le Préfet du Gard.

La Vice-Présidente

Delphine POIRIER

